



Non respect d un jugement par le père

Par kate

suite a un jugement du juge familial il a ordonné une médiation pendant 3 mois et a l'issu de la médiation a partir des vacances de pâques et scolaires de récupéré ses enfants les semaines paires de samedi 9h au dimanche 18h.

le père ne vient pas les récupérer.

ma question et que dois-je faire continuer la médiation qui ne sert à rien et ??

Merci de me répondre c'est urgent